

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-030

du 10 mars 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre de la distribution du magazine « Le Mag », le marché est attribué à :

LA POSTE  
9 Rue du Colonel Pierre Avia  
75015 PARIS  
Pour un montant HT de 35 000,00 €  
Représentant un volume de 150 000 exemplaires sur 3 ans

#### ARTICLE 2 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 10 mars 2022  
Le président,  
Pierre Chevalier

